



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Prime covid-19 pour les ambulanciers

Question écrite n° 29679

### Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de prise en compte des ambulanciers et chauffeurs ambulanciers par la prime liée au covid-19 devant être versée aux personnels soignants et non soignants des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Cette prime récompense la mobilisation exceptionnelle des personnels durant la première vague de l'épidémie de covid-19 qui a touché le pays. Jamais, à l'ère contemporaine, une crise sanitaire n'aura autant ébranlé le pays. Les interactions sociales et économiques ont été remises en cause, provoquant l'arrêt d'une grande partie des activités professionnelles par mesure de confinement strict. Ces mesures nécessaires ont permis, selon une étude, d'éviter 60 000 décès. Néanmoins, les vies sauvées l'ont été surtout grâce à l'engagement dans les structures de santé et dans les villes de l'ensemble des maillons d'une chaîne prenant soin des autres. Du médecin à l'ambulancier, chaque praticien a participé, au péril de sa santé et de celle de ses proches, à la gestion du virus et au maintien des autres soins prioritaires durant ces deux derniers mois. Dès lors, nulle différenciation catégorielle n'est possible. Aucune action de santé ne peut être isolée de l'ensemble des actes liés au soin des personnes. Retirer une profession de l'attribution d'une prime revêt un caractère symbolique d'exclusion de l'engagement durant la période de confinement et d'épidémie de covid-19. Elle lui demande s'il va généraliser la prime pour le personnel de santé mobilisé durant cette épidémie et intégrer l'ensemble du personnel du monde du soin, du médico-social et de la santé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Caroline Fiat](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29679

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2020](#), page 3476

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)